

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 04 février 2004

CS – 1.08

- **Modification de l'organigramme
Créations de postes**

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Pour les besoins de l'exploitation de l'écopole de Bourogne et des quais de transfert, trois recrutements sont nécessaires, au grade d'agent de salubrité.

Ces agents seront affectés aux postes suivants :

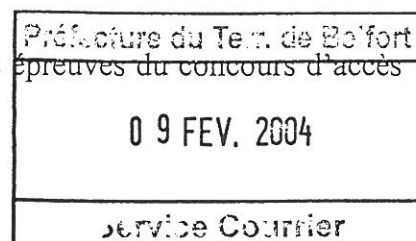
- o un agent électricien à l'usine de Bourogne
- o un agent au poste de broyage des déchets encombrants pour la manutention de la pelle aux pneus
- o un agent aux quais de transfert de Danjoutin

Ces postes doivent être ouverts à compter du 1^{er} mars 2004

Par ailleurs, 4 agents de salubrité ont passé avec succès les épreuves du concours d'accès au grade d'agent technique

Il est donc nécessaire :

- o de supprimer quatre postes d'agent de salubrité
- o de créer quatre postes d'agents techniques



Afin de permettre aux agents d'accéder au grade d'agent technique, à compter du 1^{er} avril 2004

Il est demandé au Comité Syndical

- d'approuver les propositions présentées
- de procéder à la modification nécessaire du tableau des effectifs, permettant le recrutement des trois agents, et l'accès au grade d'agent technique des quatre agents de salubrité concernés

Après avoir entendu les explications de M. le Président, le Comité Syndical, à
l'UNANIMITE :

- - **AUTORISE** M. le Président à procéder à la modification nécessaire du tableau des effectifs, permettant le recrutement des trois agents, et l'accès au grade d'agent technique des quatre agents de salubrité concernés

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été
affichée, par extrait, le , conformément au C.G.C.T.

Dépôt en préfecture le - 9 FEV. 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

